

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, being duly authorized by their respective governments, have signed this agreement.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent accord.

DONE AT OTTAWA, this twentieth day of December, 1967, in two copies, each in English and French, both language versions having equal authenticity.

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE À OTTAWA, ce vingtième jour de décembre, 1967 dont un exemplaire en français et l'autre en anglais, les versions en l'une et l'autre langue faisant également foi.

MITCHELL W. SHARP

*For the Government of Canada*

*Pour le gouvernement du Canada*

J. N. CHAUDHURI

*For the Government of India*

*Pour le gouvernement de l'Indie*